

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le douze avril à vingt heures trente, les membres du Conseil municipal de la commune de Cressanges se sont réunis au nombre de onze sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BILLY Brigitte, BOUGAREL Rémy, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, POTEAUX Maryse, RIBIER Jean-Charles, ROCHELOIS Chantal, SERGERE Maryline, THERON Andrée.

Etaient représentés : MM. GONET Michel et MARTIN David.

Etaient absents : M. CUVELIER Bernard et RIBIER Nicolas.

Secrétaire de séance : M. RIBIER Jean-Charles.

Date de la convocation : 7 avril 2018.

La lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal est réalisée par Damien CLUZEL. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur BRUNEAU, Trésorier, participe à cette séance.

Madame le Maire souhaite ajouter un autre point à l'ordre du jour concernant la désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evolution des Charges Transférées. Le Conseil accepte à l'unanimité.

21-2018 VOTE DES TAUX

Madame le Maire propose de conserver la même pression fiscale en maintenant le taux des 3 taxes :

-Taxe d'habitation	17,35%
-Taxe foncière bâtie	7,17 %
-Taxe foncière non bâtie	23,79 %

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de reconduire ces taux pour l'année 2018.

22-2018 VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS COMMUNE, ASSAINISSEMENT ET BOULANGERIE

Des éléments simplifiés ont été transmis pour les budgets boulangerie et assainissement à tous les Conseillers ainsi qu'au Trésorier. Pour le budget communal, des éléments détaillés ont été également distribués. Madame Maryline SERGERE présente les différents budgets.

1/Budget communal

Il s'équilibre à 756 514,59 € en section de fonctionnement et à 710 292,85 € en section d'investissement.

Voté à l'unanimité par le Conseil municipal.

2/Budget boulangerie

Il s'équilibre à 6 162,25 € en section fonctionnement et 11 185,97 € en section d'investissement.

Voté à l'unanimité par le Conseil municipal.

3/ Budget assainissement

Il s'équilibre à 56 820,26 € en section de fonctionnement et à 75 088,71 € en section investissement.

Voté à l'unanimité par le Conseil municipal.

23-2018 SUBVENTIONS

Madame le Maire propose de verser une subvention à l'association des DDEN du secteur du Montet d'un montant de 50 €.

Par ailleurs, la commune a reçu une proposition d'adhésion à l'organisme FREDON.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, le versement de 50 € à la DDEN du Montet et de surseoir à la demande concernant l'organisme FREDON.

24-2018 EFFACEMENT DE DETTE

Madame le Maire expose à l'assemblée que M. le Trésorier a demandé à la commune de se positionner sur divers effacements de dettes pour un montant total de 3 587,72 € sur le budget principal et de 208,85 € sur le budget assainissement.

Ces admissions en non-valeur doivent être portées au compte 6542, soit 3 587,72 € sur le budget communal, ainsi que 208,85 € sur le budget assainissement, correspondant aux factures restées sans paiement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de valider l'admission en non-valeur.

25-2018 TAUX DE PROMOTION DU PERSONNEL

Madame le Maire rappelle que, par délibération du 24 septembre 2007, il a été procédé à la détermination des taux de promotion pour les avancements de grade pour la commune de Cressanges. Vu la modification des cadres d'emploi, afin de tenir compte des libellés actuels, il nous est demandé de prendre une nouvelle délibération.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée les dispositions de la loi n°2007-209 du 17 février 2007.

Conformément au 2^{ème} alinéa de l'article 49 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant disposition statutaire relatives à la fonction publique territoriale, il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, par avis du Comité technique Paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommé au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

Mme le Maire informe le Conseil de la saisine du Comité Technique Paritaire.

Elle propose à l'assemblée de fixer pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité les taux suivants :

- filière technique : un taux de 100 %
Adjoint technique → adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- filière animation : un taux 100 %
Adjoint d'animation → adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe
- filière administrative : un taux 100 %
Adjoint administratif → adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Le tableau des emplois fera l'objet de modifications en concordance avec les évolutions proposées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer le taux de promotion d'avancement de grade à 100 % pour chaque filière.

26-2018 BORNE WIFI

Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil départemental subventionne l'achat et l'installation de deux bornes Wifi par commune et qu'il propose un accompagnement technique. L'objectif est de développer des points d'accès Wifi publics dans l'Allier afin de faciliter l'accès de la population itinérante à des zones Internet Wifi libres et gratuites dans les communes.

Par exemple : - fourniture de 2 bornes wifi = Dépenses : 160 € HT => financement du Département à hauteur de 80 % soit 128 €
- installation physique des 2 bornes = Dépenses : 590 € HT => financement du Département à hauteur de 80 % soit 472 €

Le Conseil municipal, décide, à l'unanimité, de valider le principe de l'installation de ce type d'équipement et de réfléchir aux endroits d'implantation de ces bornes.

27-2018 HORAIRES DES ECOLES RENTREE 2018

Monsieur Jean-Charles RIBIER fait part à l'assemblée que le SRPI2CLMT s'est mis d'accord sur les conditions de sortie de la commune de CRESSANGES.

Il propose de modifier les horaires de classe des deux écoles pour la rentrée 2018, afin d'être en cohérence avec les transports scolaires : 8h55-11h55 le matin et 13h40-16h40 l'après-midi sur 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Il est rappelé que, pour l'instant, la répartition des classes n'est pas connue.

Une réunion aura le lieu le lundi 24 avril 2018 avec l'Inspectrice de circonscription, les élus du nouveau RPI et les professeurs des écoles concernés.

Concernant le transport scolaire, le Conseil départemental a résolu le problème concernant la desserte de « Pouzeux ».

Il est précisé que l'Accueil de Loisirs demeurera ouvert pour les enfants des communes de l'ancien RPI.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, valide, à l'unanimité, les nouveaux horaires proposés.

28-2018 TERRAIN DE SPORT

Monsieur Jean-Philippe GARNIER fait part à l'assemblée que deux types de sols peuvent être installés au mini-stade : soit un sol PVC, soit un sol synthétique. Suite à la visite d'installations sportives présentant ces équipements avec Monsieur Sébastien LASCAUX, il propose au Conseil de choisir le sol synthétique pour un montant de 4250 € TTC.

Madame Brigitte BILLY propose l'installation d'un bac à sable muni d'un couvercle vers le mini-stade où les futurs jeux seront installés. Cette proposition est validée, les agents communaux seront chargés de le fabriquer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de réaliser un terrain synthétique au mini-stade pour un montant de 3 541,70 € HT.

29-2018 REPRESENTANT CLECT

Madame le Maire propose Madame Maryline SERGERE comme représentant de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de désigner Madame Maryline SERGERE comme représentant à la CLECT.

30-2018 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame Andrée THERON signale que des trous se sont formés sur le chemin de l'abattoir. Monsieur Damien CLUZEL précise que, comme chaque année, il sera procédé au rebouchage des différents trous en formation sur l'ensemble de la voirie communale courant mai et propose qu'il soit procédé à un deuxième passage avant l'hiver.

Madame le Maire informe les Conseillers qu'il a été procédé au bornage du terrain que la commune souhaite acheter. Certaines limites devront être confirmées avec les riverains de la parcelle.

L'inauguration de la Maison des Associations-médiathèque aura lieu le samedi 16 juin à 10h00.

La date pour le concert du Festival Classique en Bocage à Cressanges n'est toujours pas déterminée.

La société Orange souhaite nous rencontrer pour un déploiement du réseau.

La Communauté de communes réalisera un atlas de la biodiversité sur l'ensemble du territoire communautaire sur une période de 3 ans.

Madame le Maire informe le Conseil de la mise en place d'un groupe de travail auquel participent des professionnels de santé pour préparer une réunion d'information avec l'association Camélia, sur la prise en charge des personnes désorientées.

Le 1^{er} Trail des Côtes Matras a enregistré l'inscription de près de 350 coureurs et de 200 randonneurs. Il aura lieu le 14 avril.

Le Bocage fêtera ses enfants le 28 avril au Centre socioculturel, sous l'égide de la Communauté de communes.

Les panneaux de signalisations devraient être posés fin du mois d'avril, début mai.

Monsieur Jean-Charles RIBIER et Madame Maryline SERGERE se sont rendus à une réunion concernant les compteurs Linky, qui a eu lieu à AGONGES.

Madame Maryse POTEAUX a participé à l'assemblée générale de l'Office de Tourisme de Bourbon et rappelle qu'il est important que les associations transmettent leurs manifestations à la Mairie ou à l'Office de Tourisme pour qu'elles soient inscrites dans les documents mensuels de promotion.

Séance levée à 23h15